

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 41, 261, 433, 488, 705, 746, 749, 767, 793, 814, 910, 911, 958 et 1135.

[Texte]

L'UTILISATION D'UN AVION DES TRANSPORTS PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DU SPORT AMATEUR

Question n° 41—M. Cossitt:

Le ministre des Transports a-t-il vérifié la déclaration faite par un auditeur dans le cadre de l'émission de Radio-Canada «Cross Country Check-up» le dimanche 14 novembre 1976 selon laquelle un Jet-Star du ministère des Transports aurait déposé cinq passagères à l'aéroport de Saskatoon le jour où le ministre lui-même y atterissait à bord d'un autre Jet-Star de son ministère et a) dans la négative, quand le fera-t-il, b) dans l'affirmative, pourrait-il donner tous les détails à ce sujet, notamment (i) les nom, adresse et profession, le cas échéant, de tous les passagers (ii) l'objet de leur voyage à Saskatoon (iii) les raisons pour lesquelles ils ont utilisé un avion du gouvernement (iv) les points de départ et d'arrivée de tous les vols qu'ils ont pris (v) ce qu'il en coûte au total au contribuable (vi) le nom et le poste du plus haut fonctionnaire qui a donné l'autorisation d'utiliser cet avion?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Oui. a) Sans objet. b) (i), (ii), (iii), (v) et (vi) L'aéronef a été prêté au ministre d'État (santé et sport amateur) qui l'utilisait pour un voyage d'affaires officiel. Voir la réponse à la question n° 2811, deuxième session, déposée le 17 octobre 1977. b) (iv) Ottawa, Saskatoon, Ketchikan (Alaska), Williams Lake, Winnipeg et Ottawa.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—LES EMPLOYÉS PROVENANT DE BUREAUX DE PLACEMENT PRIVÉS

Question n° 261—M. McKenzie:

1. L'Énergie atomique du Canada Limitée a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés a) à temps partiel, b) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était a) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, b) le taux horaire moyen versé aux employés, c) le montant total versé par l'Énergie atomique du Canada Limitée en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne l'Énergie atomique du Canada Limitée: 1. a)(i)—(iv) Non. (v) Oui. 1975, 189; 1976, 126. (vi) Oui. 1975, 23; 1976, 44. (vii)—(x) Non. b)(i)—(iv) Non. (v) Oui. 1975, 11; 1976, 6. (vi)—(x) Non.

2. Non, du budget général des dépenses.

3. Voir le tableau ci-après.

Questions au Feuilleton

	a)		c)	
	1975	1976	1975	1976
(i) Colombie-Britannique	—	—	—	—
(ii) Alberta	—	—	—	—
(iii) Saskatchewan	—	—	—	—
(iv) Manitoba	—	—	—	—
(v) Ontario	\$5.75	\$6.50	\$184,630	\$191,846
(vi) Québec	\$4.69	\$5.59	\$15,619	\$48,195
(vii) Nouveau-Brunswick	—	—	—	—
(viii) Nouvelle-Écosse	—	—	—	—
(ix) Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—
(x) Terre-Neuve	—	—	—	—

b) Le taux horaire moyen payé aux employés n'est pas connu: il est déterminé par les agences.

Employés à temps plein

	a)		c)	
	1975	1976	1975	1976
(i) Colombie-Britannique	—	—	—	—
(ii) Alberta	—	—	—	—
(iii) Saskatchewan	—	—	—	—
(iv) Manitoba	—	—	—	—
(v) Ontario	\$.34	\$.33	\$7,195	\$3,830
(vi) Québec	—	—	—	—
(vii) Nouveau-Brunswick	—	—	—	—
(viii) Nouvelle-Écosse	—	—	—	—
(ix) Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—
(x) Terre-Neuve	—	—	—	—

b) Le taux horaire moyen payé aux employés n'est pas connu: il est déterminé par les agences.

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER FAIT RÉCEMMENT AU CANADA

Question n° 433—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, combien d'offres a) de nouveaux investissements étrangers, b) d'acquisition d'entreprises canadiennes ont été reçues et, dans chaque cas, combien ont été (i) acceptées (ii) rejetées?

2. Quel était le pays d'origine de chaque intérêt (entreprise) qui a offert d'investir au Canada?

3. Combien d'investissements et d'acquisitions autorisés y a-t-il eu dans chaque province?

4. Quelle expansion ont connue les entreprises implantées au Canada et appartenant à des étrangers, soit des investissements étrangers qui ne font pas l'objet d'un examen?

5. Quelle est l'étendue de la recherche et du développement récemment entrepris au Canada suite aux lignes directrices de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, notamment le nombre et la nature des nouveaux projets ainsi que la somme des dépenses y afférentes?

6. Quels capitaux ont été investis aux termes de cette loi?

7. Combien de nouveaux emplois ont été créés?

8. Après les deux premières années d'exploitation, les investissements autorisés ont-ils fait l'objet d'un examen?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger: 1.

	Nombre de demandes*	Autorisées	Refusées	Retirées	En cours d'étude
Établissement de nouvelles entreprises	466	368	21	39	38
Acquisitions d'entreprises Canadiennes	634	466	58	62	48